

AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT Nº 1806-02

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ:

QUE le règlement nº 1806-02 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Sylvain-Lelièvre et retirer à l'annexe B la mention d'interdiction de stationnement limitée sur toutes les pistes cyclables

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 septembre 2021;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt et unième (21°) jour du mois de septembre deux mille vingt et un (2021).

Marie-Hélène Rivest, notaire Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au Règlement nº 1750 adopté le 19 février 2018 par le conseil municipal, je, Marie-Hélène Rivest, greffière adjointe de la Ville de Vaudreuil-Dorion, certifie que l'avis ci-dessus a été affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 21 septembre 2021.

Vaudreuil-Dorion, le 21 septembre 2021

Marie-Hélène Rivest, notaire Greffière adjointe